



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

Direction des  
examens  
et concours

DEC 4

Certification complémentaire

Chef de bureau  
Gisèle SERRANO

Affaire suivie par :  
Monique RAGUENEAU

Téléphone  
05.57.57.39.25

Mél :  
ce.dec4@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph  
de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Recteur de l'académie de Bordeaux,  
Chancelier des universités d'Aquitaine,

à

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services  
départementaux de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second  
degré des établissements publics et privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les membres des corps d'inspection

Madame la conseillère technique pour l'accueil et la scolarisation des  
handicapés

Monsieur le directeur de l'ESPE d'Aquitaine

Bordeaux, le **29 MAI 2018**

**Objet : Mise en place d'un examen de certification à enseigner une discipline non linguistique en occitan - session 2019.**

Référence : Arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections « langues régionales » des collèges et des lycées.

L'examen de certification à enseigner une DNL en occitan permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider leur compétence à enseigner leur discipline en occitan.

**Cet examen s'adresse aux personnels enseignants du second degré titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privé sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.**

Seuls les enseignants stagiaires ayant obtenu leur titularisation à la fin de leur année de stage pourront se voir délivrer cette certification. Dans le cas où ils n'auraient pas obtenu cette titularisation, l'obtention de la certification en occitan serait différée d'une année, et octroyée au terme de l'année de renouvellement de stage.

#### **INSCRIPTIONS SESSION 2019 :**

**Elles s'effectuent en ligne durant la période du 10 septembre au 08 octobre 2018.**

#### **INSCRIPTION EN LIGNE :**

- 1- Formulaire à **compléter et à imprimer** sur le site internet du rectorat : **[www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)** (rubrique « Examens et concours », « Certification complémentaire »)

2- Suite à votre inscription en ligne, vous recevrez un mail avec vos identifiants, vous permettant de :

**téléverser sur la plateforme collaborative** entre le **10 et le 17 octobre 2018** au plus tard, le formulaire d'inscription et les pièces jointes qui vous seront demandées.

### **RAPPORT d'ACTIVITÉ :**

1- Le candidat rédigera un rapport d'au plus **5 pages** dactylographiées.

Il convient d'apporter un soin particulier à la rédaction de ce rapport qui sera communiqué aux membres du jury. Il n'est pas soumis à notation.

2- Le **rapport dactylographié sera téléversé sur la plateforme collaborative** selon des modalités qui seront précisées ultérieurement (*prévisionnel : novembre 2018*).

**L'absence de dépôt au-delà de la date fixée conduira à l'élimination de la candidature.**

Ce rapport doit **préciser** :

- les **titres et diplômes** obtenus en France ou à l'étranger, et le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE,

- les **expériences** d'enseignement, d'atelier, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, travaux effectués à titre personnel ou professionnel,

- **et doit comporter** le développement commenté de l'une des expériences lui paraissant la plus significative.

Il convient d'apporter un soin particulier à la rédaction de ce rapport qui sera communiqué aux membres du jury. Il n'est pas soumis à notation.

### **STRUCTURE DE L'EXAMEN :**

L'examen est constitué d'une épreuve orale de 30 minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes maximum. Minimum d'admission : 10/20.

### **CALENDRIER DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :**

Les épreuves se dérouleront, à titre prévisionnel, du 14 au 18 janvier 2019.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur en délégué  
Le Secrétaire Général,  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des Examens et Concours  
**O. HARMEL**